

Prévention et gestion des intoxications au monoxyde de carbone

2014

Pays de la Loire



70 signalements relatifs au monoxyde de carbone dans les Pays de la Loire en 2014

En 2014 dans la région Pays de la Loire, **39 épisodes d'intoxications avérées au monoxyde de carbone (CO) et 31 situations à risque d'intoxication** sont survenus **soit 70 affaires** traitées.

Il s'agit de premières données qui seront consolidées en septembre 2015 par le bilan annuel des intoxications au CO réalisé par la CIRE des Pays de la Loire (Cellule de l'Institut de veille sanitaire en REgion).

En effet, ce sont des chiffres bruts. A titre d'exemple, pour ce qui concerne les situations à risque, l'investigation réalisée peut démontrer qu'il s'agissait d'une réelle intoxication ou *a contrario*, exclure le CO.

Sur les 70 signalements reçus, environ 84% sont intervenus **au domicile**.

10% des signalements surviennent en milieu professionnel.

Signalement à un point unique : le Centre antipoison d'Angers (CAP)

Les épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone sont signalés au CAP d'Angers. Celui-ci recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue de l'intoxication et les transmet à l'ARS.

Pour les épisodes survenus dans l'habitat et les établissements recevant du public, les délégations territoriales de l'ARS réalisent l'enquête environnementale et notifient les travaux et les actions à réaliser pour corriger les anomalies ou les insuffisances constatées.

En revanche, si l'intoxication a eu lieu sur les communes de Nantes, St Nazaire, Angers ou Le Mans, l'ARS transmet le signalement au Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS), qui mènera alors l'enquête environnementale.

Suivi de la mise en œuvre du système de surveillance et de lutte contre les intoxications au monoxyde de carbone

Avant le début de la période de chauffe, une rencontre régionale a réuni les partenaires impliqués dans les actions de surveillance, de gestion et de prévention (Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), SAMU, CAP, CIRE, ARS, association de consommateurs, professionnels du bâtiment, association de locataires...), afin d'échanger autour du bilan annuel et des actions à développer. Elle a marqué également le lancement de la campagne annuelle de prévention régionale. Il s'est également tenu une réunion départementale des acteurs locaux dans la Sarthe.

Ce partenariat avec les différents acteurs du dispositif et l'implication des signalants (notamment SDIS, services d'urgence, SOS Médecins...) permet au système régional de fonctionner correctement, dans de bonnes conditions.

Campagne de prévention

La campagne de prévention annuelle lancée en octobre 2014 en région Pays de la Loire a pour objectif de réduire le nombre d'intoxications au monoxyde de carbone par l'amélioration de la connaissance du grand public sur les risques et les mesures de prévention.

Pour informer le public le plus large possible, l'ARS diffuse les documents nationaux de l'Institut National de Prévention et Education en Santé (INPES) (dépliant et affiche "Le monoxyde de carbone") auprès d'établissements ou de structures relais en lien direct avec le grand public : collectivités locales, administrations, organismes de sécurité sociale, organismes intervenant auprès des personnes en difficulté, association de consommateurs, associations de propriétaires et de locataires, associations d'aide à domicile...

Un communiqué de presse est paru le 13 novembre 2014 reprenant les chiffres de 2013 nationaux et régionaux ainsi que les conseils de prévention. Cette communication a été relayée dans la presse écrite régionale et les

journaux gratuits. Elle a également donné lieu à une interview par France Bleu Mayenne diffusée le 1er décembre 2014 et une demande d'informations complémentaires par France 3 Maine début 2015.

L'ARS a également relayé sur son site internet le communiqué de presse national des ministères chargés de l'Intérieur et de la Santé, diffusé le 30 décembre 2014 et rappelant les principales consignes de prévention.

Les associations de consommateurs relaient dans leurs revues à leurs adhérents, les chiffres et les cas marquants de l'année précédente. Ces associations participent aux réunions locales voire à la réunion régionale.

L'ARS a souhaité sensibiliser les gérants de campings car certains accueillent des clients sur des périodes longues en toutes saisons, pouvant inclure une période de chauffe. Un courrier d'information a donc été envoyé à la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air pour relai à ses adhérents.

Les directeurs des CHU/CH avec un service d'urgence ont également été fortement invités à

équiper l'ensemble de leurs personnels des SAMU/SMUR en détecteurs de monoxyde de carbone, dans le cadre de la responsabilisation de l'employeur vis-à-vis des risques professionnels.

Dans le cadre du 2^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2), l'ARS a élaboré un guide d'information sur la qualité de l'air intérieur à destination des professionnels, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). Ce guide est construit sous la forme de fiches pratiques pour chaque grand type de travaux pouvant influencer sur la qualité de l'air intérieur. Il est consultable et téléchargeable sur le site de l'ARS :

<http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/Guide-Qualit-de-l-air-int-rie.171339.0.html>

Ces chiffres ont vocation à donner un ordre de grandeur sur les différents items. Ils n'ont pas fait l'objet d'analyse statistique par la CIRE et ne sont donc pas consolidés. Cet état de fait pourra expliquer les éventuels écarts retrouvés avec le rapport annuel de la CIRE.

CHIFFRES CLES 2014 (NON CONSOLIDES)

Après une tendance à l'augmentation du nombre d'affaires d'intoxications au monoxyde de carbone dans la région des Pays de la Loire, depuis la mise en place du système de surveillance en 2004 et une stabilisation depuis 2011, le nombre d'affaires déclarées en 2014 augmente légèrement (70 affaires contre 62 en 2013, 53 en 2012, 49 en 2011 et 96 en 2010).

Indicateurs	Loire-Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Région
Nb affaires totales	29	13	4	11	13	70
Dont nb intoxications avérées	15	7	3	5	9	39
Dont nb situations à risque	14	6	1	6	4	31
Nb personnes exposées (fiche alerte)	72	34	8	28	25	167
Nb personnes intoxiquées	61	34	7	14	25	141
Nb personnes passées aux urgences	39	12	7	14	25	97
Nb personnes hospitalisées	32	7	1	0	6	46
Nb personnes décédées * non exhaustif	0	0	0	0	0	0
Nb personnes passées en caisson hyperbare	5	0	0	0	1	6
Nb affaires totales	29	13	4	11	13	70
Habitat	23	12	2	8	10	55
ERP		1	1	1	0	3
Professionnelle	2	0	1	1	3	7
Autre	4	0	0	1	0	5
Nb enquêtes environnementales in situ ou téléphone (SCHS + ARS)	29	13	3	8	10	63
ARS	18	10	3	7	10	48
SCHS	11	3	-	1	-	15
% affaires ayant fait l'objet d'une enquête environnementale	100%	100%	75%	72.7%	76.9%	90%

Sources = CAPTV d'Angers et Application web SIROCO

Mise en place d'un partenariat avec la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

La proportion d'intoxications au monoxyde de carbone en milieu professionnel en Pays de la Loire est supérieure à celle retrouvée au niveau national : 16% en 2009, 16% en 2010, 24% en 2011, 15% en 2012, 11% en 2013 sur la région contre 8 à 10% en France.

Quand l'intoxication survient en milieu professionnel, ce sont les agents de la DIRECCTE qui effectuent l'enquête environnementale (identification de la source, information des salariés, prévention des récurrences).

Le partenariat ARS/DIRECCTE, amorcé sur le plan régional en 2014, pourra utilement être approfondi.

Adaptation du système de surveillance en fonction des recommandations fournies par l'évaluation nationale

L'INstitut de Veille Sanitaire a lancé en 2013 une évaluation du système national de surveillance des intoxications au monoxyde de

carbone (utilité, fonctionnement, objectifs, performance...).

Les résultats ont été dévoilés en septembre 2014. Un groupe de travail national a été créé dans la foulée pour disposer de premières avancées à l'automne 2015.

Consolidation de la page Internet

La page du site Internet de l'ARS sur la thématique Prévention des intoxications au monoxyde de carbone a été consolidée en 2014 et devrait être remaniée en 2015.

The screenshot shows a web page titled "Monoxyde de carbone" (Carbon monoxide) with a navigation menu on the left and a main content area. The main content includes a definition of carbon monoxide, statistics for the Pays de la Loire region, and a list of preventive measures. A sidebar on the right offers additional information, documents for download, and professional resources. At the bottom, there is a banner for "LE MONOXYDE DE CARBONE" with a call to action for a national prevention campaign.

Services en ligne

- Okaris
- CARTEP
- Annuaire
- Hopital Diag
- Cancer-info
- CoRtoSanté
- E-santé Pays de la Loire
- Espace Emploi/Concours
- Nos lettres d'information - Nos newsletters
- Cartes Offre de soins & Activités hospitalières
- Espace cartographique de l'ARS Pays de la Loire
- Déclarer un EFFET INDESIRABLE (médicament, dispositif médical...)
- Plate-forme d'appui aux Professionnels de Santé (PAPS) Pays de la Loire
- Suivi des Chron des établissements de santé (CPomVie)

Monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, et donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion, et ce, quel que soit le combustible utilisé (bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane).

En Pays de la Loire...

En 2013 dans la région Pays de la Loire, 74 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont impliqué 173 personnes, dont 147 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Parmi les personnes touchées par une intoxication au monoxyde de carbone, 5 sont décédées.

Sur les 74 épisodes d'intoxications de la région, 62 sont intervenus au domicile, 8 en milieu professionnel et aucun en ERP (Etablissement Recevant du Public).

Dans les épisodes survenus au domicile, l'origine de l'intoxication est un appareil fixe (chaudière, chauffe-eau, insert...) dans 72% des cas et les facteurs favorisants alors identifiés sont principalement : un défaut d'évacuation des gaz de combustion, un défaut d'aération-ventilation (dont l'obstruction des entrées d'air) ou encore la vétusté. L'utilisation de chauffage d'appoint mobile (pétrôle, charbon, gaz) ou de groupes électrogènes à intérieur a été mise en évidence pour 23 % des cas.

Concernant la répartition géographique des épisodes, 28 (38%) ont eu lieu en Vendée et 19 (24%) en Loire-Atlantique.

Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, il convient de :

- Faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- Maintenir les systèmes de ventilations en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air, même par grand froid ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant et ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

>>> Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

Plus d'informations

- Site Internet de l'INPEIS
- Site Internet Prévention Maison co-édité par l'INPEIS et le ministère chargé de la santé
- Site Internet du ministère chargé de la santé

Documents à télécharger

Brochure "Les intoxications au monoxyde de carbone concerne tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi."

Spot radio 1 : « Aérer 10 minutes »
Spot radio 2 : « Utilisation des chauffages d'appoint »
Spot radio 3 : « Faites vérifier vos installations »
Spot radio 4 : « Groupe électrogènes en période de grand froid »

En cas d'accident...

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Appeler les secours **18** pour les pompiers ou **15** pour le SAMU
- Faire évacuer les locaux et vider les lieux de leurs occupants

Professionnels de santé

Pour les professionnels de santé : plus d'informations sur les symptômes et les intoxications au monoxyde de carbone sur le site du Ministère de la Santé

>>> Brochures : Intoxications opportunistes aiguës ou chroniques - Comment les diagnostiquer ?

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi !

Etude pluriannuelle sur les causes des intoxications au monoxyde de carbone

La CIRE des Pays de la Loire réalise chaque année un bulletin de veille sanitaire (BVS) sur les intoxications au monoxyde de carbone, comprenant les principales statistiques sur l'année écoulée (BVS 2015 sur les données de 2014).

Dans son BVS CO 2015, la CIRE effectuera une première analyse statistique sur les principaux critères relatifs aux intoxications au CO depuis 2009.

En fonction des résultats, l'ARS pourra demander à la CIRE d'effectuer une analyse plus détaillée afin de mieux cibler ses actions de prévention (appareils de chauffage, comportements, populations particulièrement touchées par les intoxications au CO...).

ARS Pays de la Loire

17 boulevard Gaston Doumergue
CS 56233 - 44262 NANTES cedex 2
Tél. 02.49.10.40.00
Mél : ars-pdl-contact@ars.sante.fr

Délégation territoriale Loire-Atlantique

CS 56233
44262 Nantes cedex 2
Tél. 02 49 10 40 00
Mél : ars-dt44-contact@ars.sante.fr

Délégation territoriale Maine et Loire

26 ter rue de Brissac - bâtiment N
49047 Angers cedex 01
Tél. 02 41 25 76 00
Mél : ars-dt49-contact@ars.sante.fr

Délégation territoriale Mayenne

2, boulevard Murat
BP 83015
53063 LAVAL cedex 9
Tél. 02 43 67 20 00
Mél : ars-dt53-contact@ars.sante.fr

Délégation territoriale Sarthe

Pôle administratif Paixhans
19, boulevard Paixhans - Bâtiment A - 2ème étage
CS 71914
72019 LE MANS cedex 2
Tél. 02 44 81 30 00
Mél : ars-dt72-contact@ars.sante.fr

Délégation territoriale Vendée

185 bd Maréchal Leclerc
85023 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 47 11 00
Mél : ars-dt85-contact@ars.sante.fr

www.ars.paysdelaloire.sante.fr